

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 272

présenté par

Mme Guégot, Mme Zimmermann, M. Hetzel et M. Wauquiez

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le stage doit aussi être éventuellement l'occasion d'élargir leurs débouchés ou de se réorienter vers un autre secteur d'activité. Les étudiants doivent donc avoir le choix. C'est d'autant plus vrai que dans nombre de formations, beaucoup d'étudiants peinent à trouver des stages qui soient totalement en adéquation avec leur cursus.